



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-03-2025 /

Dossier complet le : 05-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001563/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de parc photovoltaïque DOMFRONT EN CHAMPAGNE 72240

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERCOOP PAYS DE LA LOIRE

Raison sociale

ENERCOOP PAYS DE LA LOIRE

N° SIRET

84323295000017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BUREAU

Prénom(s)

ERIC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se trouve sur une zone actuellement utilisée pour le traitement des eaux usées de la commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE (72240). Le projet consiste en la construction d'un parc de production d'électricité photovoltaïque au sol, d'une puissance d'environ 995 kWc. La parcelle de l'étude appartient à la commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE et fait partie du domaine privé de la commune.

La superficie totale de la parcelle est de 41 251 m² et la surface d'emprise du projet est d'environ 14 000 m². La surface couverte par les modules photovoltaïques sera d'environ 5 620 m². Le reste de la parcelle conservera son activité actuelle de station de traitement des eaux usées (STEP). Celle-ci est constituée de deux saulaies et de 3 bassins avant rejet en milieu naturel. Il n'y aura pas de travaux de démolition et le site de 41 251 m² est déjà clôturé. Il y aura une seconde clôture autour du parc de production. Le pâturage/tonte sera maintenu pour entretenir l'enherbement du sol. Légèrement en pente sur l'axe NORD / SUD, le terrain ne nécessite pas de modification avant l'implantation du projet.

Les principaux composants du parc photovoltaïque sont les suivants :

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe sur une parcelle dont l'activité est liée au traitement collectif des eaux usées de la commune. L'ajout de la production solaire ne présente pas de contraintes particulières et contribue à la transition énergétique en permettant de produire localement l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle d'environ 400 personnes (hors eau chaude et chauffage).

Les acteurs du projet envisagent de valoriser la production localement soit en contrat direct (UPPA/CPPA) ou boucle d'ACC (Auto-Consommation Collective). La présence de collectifs citoyens dans la société de production permettra également de réaliser des actions pédagogiques auprès des habitants de DOMFRONT EN CHAMPAGNE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la phase chantier, les travaux de construction mobiliseront des véhicules et du personnel et seront source de bruit, de déplacement, mais il s'agira d'un impact limité dans le temps et de faible ampleur.

Les différentes phases de travaux :

- Nettoyage du terrain : débroussaillage de la zone du projet (aucun défrichage ou déboisement supplémentaire de franges arborées ne sera réalisé)
- Pose d'une clôture grillagée autour du périmètre du projet (surface : 14 000 m²) soit environ 430m linéaire.
- Réalisation d'une tranchée de 25 cm de large, 80 cm de profondeur, pour l'enfouissement de réseau électrique basse tension, sur 500 mètres traversant l'emprise du projet jusqu'au poste de livraison d'Enedis (travaux réalisés par ENEDIS sur la partie chemin communal).
- Ancrage de pieux au sol d'1 m à 1,5 m de profondeur
- Pose des structures supports et des modules photovoltaïques
- Raccordement des modules photovoltaïques
- Installation d'un poste de transformation (réalisée par Enedis)
- Câblage, raccordement au réseau électrique
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale
- Mise en service du parc

Il n'y a pas d'artificialisation du sol. Le système de pieux battus est totalement réversible. La

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour trente ans à partir de la date de mise en service du parc. Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation du parc solaire car le monitoring se fait à distance, grâce à un système de suivi à distance (Système de Contrôle et d'Acquisition Données).

Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par Enercoop, plus particulièrement son équipe d'exploitation ou ses sociétaires confirmés.

En phase exploitation, auront lieu :

- Production d'électricité d'origine solaire
- Entretien semestriel du parc : réparation clôture, tontes ou pâturage
- Remplacement des onduleurs au bout de 10 à 20 ans
- Maintenance préventive : planifiée une fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service Exploitation Enercoop qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.
- En fin de vie du parc : L'ensemble des éléments qui auront été installés seront démontés, retirés du site et recyclés ou réutilisés. Actuellement les modules photovoltaïques sont

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

projet soumis à Déclaration préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance du parc 995kWc	(kWc, 995)
Surface d'emprise du projet	(14 000, m ²)
Surface couverte par les modules photovoltaïques	(5 620, m ²)
Hauteur maximale des panneaux	(3, m)
Longueur de clôture autour du projet	(432, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E° Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La communauté de commune 4CPS (Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sille) publiera son PLUI dans les prochains mois. L'actuel POS de la commune est

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone de type Znieff I ou II sur la zone du projet, toutefois plusieurs espaces ont été relevés dans le cadre de la revue du PLUI par la Communauté de Commune de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sille à partir de 2022 et de l'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT réalisé par le Bureau d'étude Gama Environnement.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La préfecture de la Sarthe édite une carte des ENS (Espaces Naturels Sensibles), qui montre que la commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE ne se situe pas dans un de ces espaces. Pas de PNR sur la zone du projet remarquables.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Il n'y a pas de PNR sur la zone du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Il n'y a pas de PPBE sur la commune de DOMFRONT En CHAMPAGNE. La commune est composee d'un millier d'habitants et les habitations sont dispersees. Elle ne se situe pas sur un grand axe de circulation routiere. La voie ferree passe en lisiere du bourg. Il n'y a pas d'industrie. L'activite agricole est presente, des elevages intensifs presents egalement ainsi que des methaniseurs et
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il n'y a pas de bien inscrit au patrimoine mondial aux abords du projet. Les monuments historiques sont dans le village (Eglise Saint-Front, Presbytere), la Chapelle Notre-Dame de l'Habit et le Manoir de l'Habit se situent au nord-Ouest du projet a plus de 1.5 km. Un lavoir au lieu dit les sources se situe a 1.5 km vers le nord.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone humide delimitée aux abords du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le PLUI de la commune est en cours d'elaboration par la commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE (4CSP). La commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE met a disposition sur son site, une evaluation des risques naturels. Le risque lie aux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'y a pas d'information du Casias qui indique une pollution sur la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE n'est pas classée ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone de captage sur la site du projet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'y a pas de site Natura 2000 a moins de 15 km
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classes sur la communes se situent a plus d'un kilometre du site (ZNIEFF de type I et II).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau de source souterraine ou de surface n'est necessaire a la construction ou l'exploitation du parc solaire photovoltaïque.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage du sol n'est effectue en phase chantier et aucun prelevement d'eau de source souterrain ou de surface n'est necessaire a la construction ou l'exploitation du parc solaire. Il n'y a donc pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessite aucun apport en terre, graviers, sables, beton, ciment.... La nature du sol reste inchangee. En phase travaux, production ou demantelement les elements apportees sont les pieux - modules photovoltaïques, cadres metalliques, cables electriques, onduleurs, armoire de protection pour les onduleurs, petits materiels pour fixer les cadres, cables. Le cable de
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessite aucune extraction ou terrassement. Il n'est donc pas deficitaire en materiaux. La nature du sol reste inchangee.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	En phase construction, production et demantelement, le projet n'est pas consommateur de ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	En phase construction, il est prévu d'installer une zone de vie pour les agents qui viennent installer le parc. Il est prévu que l'eau potable soit apportée et que des toilettes mobiles soient installées dans cette zone de vie. Toutes les matières liées à l'utilisation des toilettes seront exportées. En phase production, il n'y aura pas de toilettes sur site. En phase de démontage /démantèlement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Lors de la phase construction ou démontage les impacts sont liés à la présence humaine et de matériel. S'y ajoute les aménagements de passage pour amener les matériels nécessaires à la construction/ démantèlement. Pendant l'exploitation, il y a peu de passage humain et il n'y a pas de matériel nocif sur le site. L'entretien de l'herbage pour maintenir le sol, éviter le lessivage et la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le Site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 15 km. La zone du projet est en limite de petite région naturelle avec des plaines céréalières situées à l'Ouest et Sud-Ouest et du bocage vallonné au Nord et Nord-Est. Le site est "collé" le long de la voie Ferree (PARIS-BREST). La nature même de cette barrière physique et l'intensité de fréquentation ferroviaire constitue un impact pré-existant au projet pour ce qui concerne la faune, et dans une
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle sur laquelle le projet s'implantera est actuellement utilisée pour la traitement collectif des eaux usées de la commune. L'implantation de modules photovoltaïques est réversible et sans usage de béton. La consommation d'espace sera donc très limitée et temporaire (hauteur des panneaux à 1.1 mètre minimum préserve l'enherbement et la faune). La parcelle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de risques technologiques (industriel, nucléaire, barrage, transport de matières dangereuses et sites miniers) sur la zone du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les risques naturels sont évalués comme existants avec une faible présomption d'occurrence. La commune est concernée par le feu de forêt et la présence de caves d'anciennes carrières. C'est le cas pour la zone "TUILERIE " de la commune. La zone du projet se situe sur une parcelle déjà équipée de lagunes et saulaies qui ont été creusées. Il n'y a pas de "forêt" dans la zone du
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'y a pas de risque sanitaire pour les trois phases du projet : construction-exploitation-démontage : la production d'électricité solaire ne génère aucun sous produit /déchet. Lors des phases de construction et
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase construction une crise de type COVID aurait un impact potentiel sur le chantier mais serait sans impact sur le matériel et le biotope local. En dehors de ces scénarios, il n'y a pas de risque sanitaire pour ce projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les deux etapes de construction et demontage sont generatrices de mouvement de personnels et de presence sur le terrain et ses abords, mais limitees dans le temps (quelques semaines). En periode de production (20 ans minimum), la circulation sur le site sera tres limitee (quelques passages <5 par an). La periode de realisation de ces actions sera a envisager en tenant compte de la sensibilité locale. La periode apres reproduction /lorsicon
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La production photovoltaïque genere peu de bruit (vibrations des onduleurs) et cette production est diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En dehors des phases de construction/demontage il n'y a pas de degagement d'odeur (gaz d'echappement, presence humaine...).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La vibration des onduleurs genere un faible bruit. il n'y a pas de vibration autre en periode de production. Pour les phases construction et demontage il n'y a pas de vibration generée par les outils utilises
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a que la reverberation des rayons de soleil sur les panneaux noirs. Il n'y a pas d'aerodrome dans la zone du projet. Il n'y a pas de servitude liee a l'aeronautique sur la zone du projet
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet sauf en phase travaux avec les moteurs des engins de travaux ou en cas de fauche avec un tracteur (1 a 3 fois par an)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Pas de rejet sauf en phase travaux avec la presence humaine sur l'espace de vie (toilettes mobiles et lieu pour déjeuner/boire). L'ensemble des effluents est stocke et évacue
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'espace laisse entre les modules photoelectriques (1/2 cm) permet a la pluie de s'evacuer vers le sol. Il n'y a pas de gouttiere. La pluviometrie s'ecoule et penetre dans le sol.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase construction/demontage: les dechets /gravats inertes seront evacues. Les travaux de construction ne generent pas de travail du sol. Les cables electriques qui rejoignent le poste de livraison sont mis dans des fourreaux et enterres dans le sol (80cm) par ENEDIS. Ce travail ne genere pas de modification du sol ni de dechet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone du projet de comporte pas de patrimoine remarquable identifie et protege. Les modules photovoltaïques sont inclines et orientes vers le sud. La hauteur maximale des tables est de 3 metres. Les monuments historiques les plus proches sont dans le village (Eglise Saint-Front, Presbytere). La Chapelle Notre-Dame de l'Habit et le Manoir de l'Habit se situent au nord-ouest du projet a plus de 1,5 km. Le terrain est plat.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage actuel de la parcelle n'est pas agricole au sens ou il n'y a pas de RPG depuis plus de 15 annees. Si le paturage est deja en place alors il sera preserve. S'il ne l'est pas, il sera privilegie. Le fauchage sera mis en place si la solution paturage n'est pas realisable avec un prestataire local.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour Soleil Citoyen Sarthois (partenariat Enercoop - Cenovia et Energie partagée + collectif citoyen) la taille des projets développés avec les partenaires est un point important qui permet de conserver une capacité à bien appréhender les différentes phases des projets et de dialoguer avec les personnes qui vivent autour des sites pour en comprendre les enjeux. Les projets ne sont pas construits pour optimiser un rendement économique mais pour produire localement une électricité renouvelable et permettre aux habitants de s'approprier cette énergie et mieux comprendre la transition en cours. Ils permettent aussi de re-localiser les flux économiques vers les territoires en faisant travailler des entreprises locales (pieux et cadres métalliques - clôture en bois, électriciens et monteuses de panneaux, bergers pour l'entretien du parc et collectifs

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La taille et la localisation du projet ainsi que l'emploi d'entreprises locales permettent de limiter ce type de risques

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sille a été l'occasion de réaliser un état initial de l'environnement (édition 2022), qui décrit l'ensemble des zones naturelles de la communauté de commune et évoque les zones les plus sensibles. Le document décrit les zones de captage d'eau, les anciennes carrières, les zones boisées, le patrimoine et encourage au développement des énergies renouvelables. La commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE y figure. La zone du projet n'est pas explicitement décrite, mais la forêt, les carrières, le bocage et les talus y sont décrits. La zone du projet ne se situe pas sur un de ces espaces mentionnés et la voie ferrée (et les délaissés arbores) sont limitrophes du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La vie du projet se décline en deux phases :

- Travaux de construction et démontage
- Production

Pour les phases de constructions et démontages les flux de l'extérieur vers le site sont nombreux et génèrent des risques :

- physiques : avec les matériaux extérieurs qui peuvent être amenés de manières volontaires (équipements (matériaux, outils, carburants...) / emballages / véhicules / personnels / toilettes, eau, alimentation... ou involontaires (souillures, terres, fluides, pollutions diverses, dégradations de la flore ou faune présentes, des milieux, nids/habitats... bruits/vibrations encombrement...). La phase construction durera plusieurs semaines et dépend des conditions climatiques. Pour limiter l'impact des engins sur le sol mais également la possibilité d'enfoncer les pieux (sol gelé ou détrempé...) et selon la sensibilité du terrain, les interventions seront coordonnées et organisées.

Pour ces phases : la période d'intervention (impact flore et faune), le temps d'intervention, l'organisation pour éviter la pollution, la destruction, le bruit et toutes les nuisances seront essentiels et les partenaires du projet seront vigilants à ce que les intervenants soient informés et sensibilisés à tous ces risques et à l'objectif de les réduire autant que possible. Les entreprises qui travaillent sur ces projets "locaux" sont elles-mêmes locales et connues des partenaires. L'interconnaissance et la répétition de chantiers avec les mêmes acteurs favorisent la meilleure organisation et tiennent compte de toutes les mesures pour réduire les impacts des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des éléments recueillis pour ce formulaire permet d'obtenir une évaluation assez nette de la parcelle du projet dans son état actuel et d'envisager les principaux impacts que le projet produira dans ses différentes phases (construction/production/démontage) durant les 2 ou 3 décennies à venir. L'évolution climatique actuelle ne permet cependant pas une évaluation précise du fait même du rythme actuel du changement climatique. Nous pensons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

La parcelle du projet est actuellement utilisée pour la traitement des eaux usées de la commune et cette activité est appelée à durer dans le temps. La surface disponible utilisée pour le projet est située entre les saulaies et les lagunes. La production d'électricité photovoltaïque a cote de la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Signature du (des) demandeur(s)